

## Chambre d'agriculture de Haute-Saône – FRDG202 – Calcaire du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans le bassin versant de la Saône

Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG202
Nom masse d'eau	Calcaire du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans le bassin versant de la Saône
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	Pas de station de mesure
Nombre de communes proposées au classement V1	4
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	70066 BETAUCOURT 70170 CONTREGLISE 70196 DAMPIERRE LES CONFLANS 70412 PLAINEMONT  NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input checked="" type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici.  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input checked="" type="checkbox"/> Autre : pas de qualitomètre de référence pour ces communes de la ME SU FRDG 202
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	Erreur de classement : pas de qualitomètre de référence pour ces communes qui sont en dehors de la ME SO 202 et non concernées par ailleurs par une ME SU : Betaucourt n'est qu'à un très faible pourcentage de sa surface concernée par la ME SU 11074 la superbe (inf à 10%) Contréglise n'est pas concernée par la ME SU 11074 la superbe Dampierre les conflans et plainemont ne sont pas concernées par la ME SU la lanterne à la semouse
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	Le classement des communes de Betaucourt, Contréglise, Dampierre-les-Conflans et Plainemont est une erreur manifeste du projet de classement soumis à concertation.  <b>La demande de non-classement de ces communes est retenue. Consulter les autres fiches pour plus de précisions concernant la proposition de classement retenue pour la masse d'eau FRDG202.</b>